

<http://www2.ac-lyon.fr/orientation/ain/trevoux/spip.php?article68>



LE PARCOURS AVENIR

- ACTUALITÉS -

**PARCOURS
AVENIR**

PARCOURS INDIVIDUEL
D'INFORMATION, D'ORIENTATION
ET DE DÉCOUVERTE DU MONDE
ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL

Date de mise en ligne : vendredi 13 mai 2016

Copyright © Centre d'Information et d'Orientation - Tous droits réservés

PARCOURS AVENIR

PARCOURS INDIVIDUEL
D'INFORMATION, D'ORIENTATION
ET DE DÉCOUVERTE DU MONDE
ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL

La loi pour la refondation de l'École du 8 Juillet 2013 prévoit pour chaque élève la mise en place d'un **parcours individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du monde économique et professionnel : Le parcours Avenir**. Ce parcours doit permettre à tout les élèves du second degré, dans ses différentes filières, de **comprendre le monde économique et professionnel**, de **connaître la diversité des métiers et des formations**, de **développer son sens de l'engagement et de l'initiative** et d'**élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle**. Sa mise en oeuvre a été définie en lien avec le Conseil supérieur des programmes, le CNEE et les différents partenaires.

Sa mise en oeuvre

Le parcours Avenir se construit par le chef d'établissement en collaboration avec toute l'équipe éducative. Les partenariats avec les milieux économiques, sociaux et professionnel permettent de **consolider les acquis de connaissances et de compétences** par :

- Des **actions de découverte** (visites d'entreprises, forums, conférences et débats)
- Des **interventions de sensibilisation ou d'information** (interventions de chef d'entreprise ou de professionnels dans les classes dans le cadre de projets pédagogiques)
- Des **actions d'immersion en milieu professionnel** (classes en entreprises, stages)
- Des **projets accompagnés** (mini-entreprises, reportages sur des métiers, etc.)



• AU COLLEGE

Le parcours Avenir s'adresse à **tout les élèves de la classe de 6ème à la classe de 3ème**, y compris lorsqu'ils suivent une scolarité en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Il vise à **l'acquisition de connaissances et de compétences** destinées à **favoriser une participation constructive à la future vie sociale et professionnelle** du jeune collégien. Ce parcours contribue à **donner du sens** et à **valoriser le contenu des apprentissages** en favorisant les **démarches de découverte du monde socio-économique** et le lien entre ces les élèves et les équipes éducatives.

L'élève s'informe des **possibilités de formations et de voies d'accès aux divers métiers** qui s'offrent à lui après le collège. Le parcours organise la découverte par l'élève de la complexité de toute activité professionnelle, des savoirs et de l'expérience qu'elle requiert. Il favorise **l'engagement dans un projet individuel ou collectif** en suscitant la **créativité**.

• AU LYCEE

L'objectif du parcours Avenir est d'**aider les élèves à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après Bac**, permettant ainsi aux élèves des 3 voies de formation de **réviser, d'affiner et de conforter les choix d'études et les projets professionnels**.

Dans la continuité du travail effectué en collège, il s'agit de combiner les 3 objectifs du parcours.

Ses objectifs

Il permet aux élèves de :

- **Comprendre le monde économique et professionnel ainsi que de découvrir la diversité des métiers et des formations**
- **Développer leur sens de l'engagement et de l'initiative**
- **Élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnel** (Entretien personnalisé d'orientation)



En savoir plus :

